

Délibération n°2019-01-08

Réf. Nomenclature « Actes » : 2.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Approbation et arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le président explique que depuis plus de 3 ans, le Pays Haute-Corrèze Ventadour est engagé dans une étude Habitat qui a permis de poser un diagnostic partagé et d'aboutir à un dispositif contractuel pour le soutien à l'amélioration du parc de logements privés (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat/OPAH). Cette démarche a préfiguré le volet Habitat du Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'approbation, et celle du Programme Local de l'Habitat qui entre dans sa phase de validation finale.

Il est rappelé que par délibération en date du 22 février 2018, le conseil communautaire a décidé d'engager une démarche d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat.

Le Programme Local de l'Habitat, selon le code de la construction et de l'habitation, définit pour une durée de six ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement.

Le contenu du PLH comprend les éléments suivants : un diagnostic territorial, le document orientations et le programme d'actions.

Haute-Corrèze Communauté a défini quatre priorités qui guideront la politique locale de l'habitat sur la période des six prochaines années :


- produire une offre en logements suffisante pour permettre le développement du territoire et répondre aux besoins actuels et futurs des habitants dans un contexte marqué par la diminution de la taille des ménages et par une tendance au vieillissement ;
- faire de la lutte contre la vacance et de l'amélioration du parc existant, tous segments confondus (parc privé, social, communal), la priorité du Programme Local de l'Habitat intercommunal, particulièrement dans les centres-bourgs des communes les plus touchées par la vacance ;
- créer les conditions pour maintenir et attirer les jeunes sur le territoire en favorisant leur accès au parc locatif et leur démarche de primo-accession ;
- développer une ingénierie communautaire dédiée pour accompagner les particuliers dans leurs projets résidentiels et favoriser la mise en réseau des acteurs de l'habitat (investisseurs, promoteurs, bailleurs, agences immobilières, notaires, ...), à travers la création d'un lieu ressources intercommunal.

Au vu de ces priorités, Haute-Corrèze Communauté a fixé les orientations suivantes :

- organiser un développement de l'offre en logements qui respecte les grands équilibres du territoire,
- améliorer la qualité du parc existant et favoriser le renouvellement urbain, par une action soutenue de lutte contre la vacance,
- diversifier l'offre en logements afin de faciliter les parcours résidentiels de l'ensemble des habitants actuels et futurs du territoire.

Après son passage en conseil communautaire, il s'en suivra une période de deux mois pendant lesquels les communes pourront émettre un avis sur le document après un passage dans leurs conseils municipaux respectifs.

Délibération n°2019-01-08

Envoyé en préfecture le 12/03/2019
 Reçu en préfecture le 12/03/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20190307-20190108-DE

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **ARRÊTE** le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- **AUTORISE** M. le Président à transmettre le projet de PLH pour avis aux communes membres et au Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour qui disposent d'un délai de deux mois pour le faire connaître à Haute-Corrèze Communauté.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
 Pierre Chevalier

